


Adresse de facturation

LEFEVRE Olivier
7, rue Casimir Mouton, rue Casimir
Mouton
Monsieur et Madame
13640 LA ROQUE D ANTHON
France

Adresse de livraison

LEFEVRE Olivier
7, rue Casimir Mouton, rue Casimir
Mouton
Monsieur et Madame
13640 LA ROQUE D ANTHON
France

N° facture :	Date facture :	Référence :	Date commande
FACPPF240409180	30/04/2024	263106	29/04/2024

Code article	Désignation	Quantité livrée	Prix net HT	Montant net HT
RG-214905C	Douche extérieure pour camping, électrique et mobile ROC LINE	1,00	14,82	14,82
RG-124524	Jerrican alimentaire grande ouverture pour camping-car Contenance : 19 Litres COMET	1,00	12,96	12,96
RG-124564	Bouchon avec passage de tuyau pour jerrican (gros bouchon) COMET	1,00	3,58	3,58
RG-078758C	Fauteuil Confort Maxi pour camping - Gris BAYA SUN	1,00	0,00	0,00
RG-078789C	Repose pieds pour fauteuils Confort et Confort Maxi - Gris BAYA SUN	1,00	0,00	0,00
RG-078710C	Repose tête amovible pour fauteuils Eco, Confort et Confort Maxi - Gris BAYA SUN	1,00	0,00	0,00
RG-BQLDQQ120	Pack Fauteuil Confort Maxi avec repose jambes et repose-tête BAYA SUN	1,00 PAK	61,22	61,22

Adresse de retour après avoir obtenu votre numéro de dossier SAV auprès du service client :

Just4Camper
Service VAD Retours
21 rue Henri Becquerel
CS 60901
11201 Lézignan Corbières Cedex

GARANTIE CONTRACTUELLE 24 mois : conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.

Date	Mode de règlement	Montant
29/04/2024	ADYEN	136,82

Frais de port	20,83
Eco-participation DEEE HT	0,17
Eco-participation mobilier HT	0,44
Montant total HT	114,02
TVA 20,00 sur 114,02	22,80
<i>TVA acquittée d'après les débits</i>	
Montant total TTC (EUR)	136,82

Selon la Loi N° 80335 au J.O. du 12.05.1980 "le transfert de propriété ne sera effectif qu'après le règlement intégral de cette facture".
Dans l'hypothèse d'un retard de paiement par rapport à l'échéance prévue, une pénalité sera automatiquement appliquée égale au taux de base bancaire + 3 points, en cas de frais de recouvrement, ces derniers seront à la charge de l'acheteur. En application des règles du code de procédure civile et en cas de désaccord entre les parties, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent